مكتب التكوين المهني و إنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

OFPPT/ Complexe de Formation
Professionnelle Taounate/PL

Taounate le : 10/11/2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 02/2026PL

Le Directeur du Complexe de Formation Professionnelle Taounate relevant de la direction régionale Fès Meknès (OFPPT) procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis en application des dispositions de l'article 91 du décret N°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Achat de la matière d'œuvre et petit outillage destinée à la formation de la filière Coiffure au profit de la Prison Local TAOUNATE .

Consistance de la prestation :

N°	Désignations, Caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité
1	Ciseaux à effiler	UN	8
2	Peigne de coupe	UN	30
3	Coton hydrophile non stérile - paquet de 100gr	UN	8
4	Coton rond pour le démaquillage - paquet de 120 pièces	UN	8
5	Peigne de finition	UN	30
6	Sabot pour tondeuse (0,2)	UN	30
7	Sabot pour tondeuse (0,3)	UN	30
8	Sabot pour tondeuse (0,4)	UN	30
9	Poudre éclaircissante 500 g	UN	4
10	Gel brillantine à la noix de coco 250 g	UN	20
11	Eau de Cologne après-rasage 250 ml	UN	8
12	Gel fixant 250 ml	UN	20
13	Crème corporelle 500 ml	UN	5
14	Défrisant (boîte produits de l'assouplissement)	UN	15
15	Balai de cou	UN	20
16	Laque brillante cheveux 400 ml	UN	4
17	Produits de coiffage (hairstyling) 250 ml	UN	8
18	Serviette pour le visage en coton 30 × 50 cm	UN	10

Lieu d'exécution : Prison Local Ain Aicha – TAOUNATE

Délai d'exécution : Le délai d'exécution des prestations relatifs au bon de commande est fixé à **Sept jours (7 jrs),** court à compter de la date de remise du bon de commande.

Date et heure limite de réception des devis des concurrents : au plus tard le **12/11/2026 à 12h00**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt devis des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 91 du décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics, accessible à l'adresse www.marchespublics gov.ma conformément à la disposition de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget N° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

BOUGHROUSE MOHAMMED
Directeur d'établissement
ISTA EL KARIA

NB :

- Le devis doit être arrêté en toutes lettres.
- Le devis doit indiquer les numéros de **RIB- Taxe professionnelle - I.C.E – CNSS.**
- L'adresse doit être conforme à celle figurant sur le cachet.
- Le jugement sera sur la base de l'offre la moins-disant par lot.